

## Conditions Générales de vente

### Préambule

Les présentes conditions régissent les ventes des prestations proposées par Visitez autrement - Purple Beam, siégeant 33 rue Le Peletier, 75009 Paris au Siret PARIS 429 945 447 00036. Ces prestations sont à destination des individuels et des groupes.

### Article 1 Visites et sites concernés par ces Conditions Générales de Vente

- Les espaces publics du Palais Garnier.
- La Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette.
- Le Parc France Miniature.
- Les Couloirs de la Tour Eiffel.
- Les Couloirs de Théâtres Mythiques : Opéra Comique, Théâtre Athénée, Comédie des Champs-Élysées, Théâtre Marigny, Théâtre des Variétés, Théâtre de Paris, Casino de Paris, Théâtre de la Porte Saint-Martin, Bouffes Parisiens (liste non exhaustive).
- L'envers du Décors du Lido.
- Les Brasseries Flo.
- Les Musées nationaux ou privés, les Passages couverts.
- Les visites privées et visites de quartier.

### Article 2 Dates et horaires des visites guidées

Les visites guidées ont lieu les jours d'ouverture des sites, hors fermetures exceptionnelles. La durée des visites est celle figurant sur la documentation commerciale.

### Article 3 Constitution des groupes

Un groupe peut être accueilli par un ou plusieurs guides, chacun encadrant un sous-groupe. Le nombre de visiteurs par sous-groupe est défini pour chaque site, avec un nombre minimum et un nombre maximum de visiteurs. Le nombre minimum de visiteurs figure dans les documents commerciaux pour l'année indiquée. Le nombre maximum de visiteurs est modulable avec l'accord du site et du client, tant que cela ne remet pas en cause le bon déroulement de la visite.

### Article 4 Définition des tarifs

Les prix imprimés dans les documents commerciaux sont exprimés en euros et TTC. Ils sont susceptibles d'être révisés à tout moment, en particulier pour les forfaits dont la tarification dépend de prestataires extérieurs à l'agence. Toute personne, individuel ou groupe, se présentant pour une visite guidée doit s'acquitter du droit d'entrée correspondant à sa catégorie dans les conditions transmises par le service commercial.

#### Billetterie - contremarque

Chaque visite fait l'objet d'une billetterie numérotée ou de l'émission d'une contremarque portant les références de la commande. Seuls les visiteurs munis de billet ou de contremarque peuvent effectuer la visite. Les billets émis et non utilisés ne sont pas remboursables. Une contremarque peut-être utilisée pour plusieurs visiteurs.

### Article 5 Visite en groupe et réservation

Pour bénéficier du tarif Groupe, la réservation est obligatoire et doit être garantie par le retour du document « enregistrement d'option » ou d'un devis. L'envoi par nos services d'une télécopie ou par Internet d'une pré-réservation ou d'un devis ne fait pas office de confirmation. Toute demande de réservation, modification ou annulation ne peut être traitée que si elle est formulée par écrit [télécopie, email, enregistrement via le site Internet].

### Article 6 Confirmation de réservation et Règlement

Toute demande de réservation doit être confirmée au plus tard à la date figurant sur le document « enregistrement d'option ». Cette confirmation, valant inscription définitive, peut intervenir sous les formes suivantes :

- Envoi d'un chèque à l'ordre de Visitez autrement / Purple Beam,
- Paiement par carte bancaire ou par virement bancaire,
- Bon de commande administratif indiquant le nombre de personnes, le type de billets et le montant ainsi que les coordonnées de l'organisme payeur de façon très lisible. Ce bon de commande doit être validé par l'organisme payeur.
- Règlement en espèces, uniquement dans nos locaux.

En retour, l'agence adresse au client une attestation de paiement ou une attestation de réception de bon de commande.

En tout état de cause, toute délivrance de billets ou de contremarques ne pourra se faire qu'après production d'un engagement de dépense, ou d'un paiement.

### Article 7 Déroulement de la visite

L'ensemble des visiteurs constituant un groupe doit être réuni avant le début de la visite, tout retardataire se présentant après l'heure prévue de la visite prend le risque de ne plus être admis.

Tout groupe en retard verra la durée initiale de sa visite réduite d'autant.

#### Parcours de la visite

En cas de circonstance impérieuse inhérente au fonctionnement d'un site, de contrainte de sécurité, technique ou artistique, le parcours initial de la visite pourra être modifié le jour même, sans que cela donne droit à aucun remboursement ni dédommagement.

### Article 8 Visites guidées au Palais Garnier – clauses particulières

Le Palais Garnier étant un lieu de spectacle, pour des raisons artistiques ou techniques, nous ne pourrions garantir l'accès systématique à la salle de spectacle.

### Article 9 Visites guidées à la Tour Eiffel – clauses particulières

La visite des couloirs de la tour Eiffel pour les individuels ou pour les groupes ne donne droit à aucune priorité d'accès aux ascenseurs. Purple Beam n'est pas responsable de l'attente à la Tour Eiffel causée par une fréquentation importante ou une contrainte technique du site.

Une forte affluence sur site pourra conditionner une modification du parcours, avec l'accord explicite du client.

Une fois les billets émis, aucune modification n'est possible.

### Article 10 Visites guidées des Couloirs de Théâtre et du Lido – clauses particulières

La visite des couloirs s'effectuant dans un environnement professionnel contraignant, le respect impératif des horaires est demandé. En conséquence, tout retard de visite ne pourra être compensé ni par un report, ni par un remboursement.

Pour des raisons artistiques ou techniques, une visite initialement acceptée par un Théâtre peut être empêchée, même à la dernière minute. L'agence proposera la visite d'un autre Théâtre en remplacement.

### Article 11 Conditions d'annulation

Si, par suite de circonstances impérieuses inhérentes au fonctionnement d'un site ou en cas de défaillance d'un prestataire de services, Visitez autrement / Purple Beam se voyait obligé d'annuler tout ou partie des engagements convenus, les clients auront droit soit au remboursement des sommes correspondant aux prestations non fournies ainsi que des frais de réservation, à l'exclusion de tout dommages et intérêts, soit à leur remplacement, dans la mesure du possible, par une prestation équivalente non prévue dans le programme initial.

Les conditions météorologiques ne constituent pas une condition d'annulation de visite.

En cas d'annulation par le client, le remboursement est :

- annulation avant 15 jours 100% de la facture
- annulation entre 8 et 15 jours 75% de la facture
- annulation entre 5 et 8 jours 50% de la facture
- annulation à 5 jours et moins aucun remboursement

#### Exception

- restaurant de France Miniature – annulation à 10 jours et moins : aucun remboursement

### Article 12 Responsabilité

Pour des questions de sécurité et de responsabilité, les guides – conférenciers de Purple Beam se réservent le droit de refuser la prise en charge d'individuels ou de groupes dont l'état ne serait pas compatible avec l'attention imposée par le parcours de la visite (en particulier pour les visites de couloirs). Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être demandé à cet égard.

### Article 13 Vente aux professionnels du tourisme

Après accord et signature d'un contrat entre le professionnel du tourisme et Purple Beam, les bons d'échange sont acceptés.

Le professionnel du tourisme fournit à Purple Beam un *spécimen* du bon d'échange. Une facture payable à réception est adressée à l'issue de la visite.

### Article 14 Acceptation des Conditions Générales de Vente - Droit applicable - litiges

Toute commande vaut acceptation pleine et entière de ces conditions de vente.

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents.